



Hautes-Alpes
le département

LIVRET DU BALISEUR 2026



FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
Hautes-Alpes

HAUTES-ALPES.FFRANDONNEE.FR

B.A.-BA DU BALISAGE



DÉFINITION

Un outil de communication composé d'un ensemble de signes dont l'expression visuelle sert à jalonner les itinéraires.

OBJECTIFS

Guider le randonneur ou le promeneur.
Identifier un itinéraire.

LE BALISEUR

Un « professionnel » du balisage. Il exerce un « métier », dans le respect des normes suivant une technique appropriée.

SENTIER OU ITINÉRAIRE ?

Improprement, on utilise souvent le terme « sentier » pour parler en réalité d'itinéraire. Un sentier est « une voie étroite, généralement tracée par l'homme ou marquée par le passage répété des gens ou du bétail » (CNRTL), il peut être le support physique d'un itinéraire qui, lui, est une création de l'esprit, « une indication du sentier à suivre » (Larousse).

Ainsi, partout où nous passons, nous sommes chez quelqu'un ! La Fédération n'est pas propriétaire du terrain mais seulement de la création de l'esprit (marque GR® et GRP®).

DU PETIT ENTRETIEN AU GROS ŒUVRE

Le baliseur réalise le petit entretien. Si du gros entretien s'avère nécessaire (éboulements, chablis, etc.) le baliseur prévient son responsable de secteur ou la collectivité concernée pour résoudre le problème.

La signalétique est mise en place par les communes ou communautés de communes. Si une erreur de signalétique est remarquée, le baliseur informe son responsable de secteur et la note sur son espace SEMITA.



LA FFRP KESAKO ?

La FFRP est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des sports, pour les pratiques de la randonnée pédestre. Elle crée, gère, entretient et balise depuis plus de 70 ans un réseau d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. Ses actions sont mises en œuvre par des milliers de bénévoles, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.

QUELQUES DATES

1947 : dépôt des statuts du Comité National des Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR)

1956 : accord avec l'IGN pour faire figurer les GR® sur les cartes au 1 : 50 000

1978 : le CNSGR devient la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP)

QUELQUES CHIFFRES

230 000 licenciés

3 450 associations affiliées

110 comités régionaux et départementaux

215 000 km de sentiers balisés (GR®, GRP®, PR)

225 Topoguides

12 500 animateurs bénévoles

8 900 baliseurs-collecteurs bénévoles

LA FFRP DANS LES HAUTES-ALPES



+ 150
BALISEURS
COLLECTEURS



+600
LICENCIÉS
EN 2025



9
TOPOGUIDES
EN 2025



1800 KM
GR ET GRP

Le CDRP 05 représente la Fédération de Randonnée dans le département des Hautes-Alpes. Il œuvre pour le développement de la pratique de la randonnée grâce à des actions d'aménagement, de communication et d'information.

Une équipe de 2 salariés, une centaine de bénévoles actifs et près de 600 licenciés donnent de leur temps pour valoriser le patrimoine des sentiers haut-alpins pour les rendre praticables en toute sécurité par tous les amoureux de la marche.



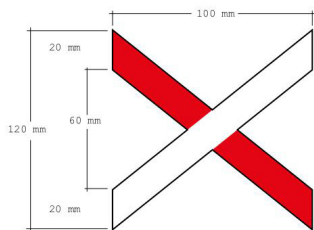
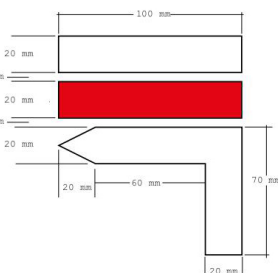
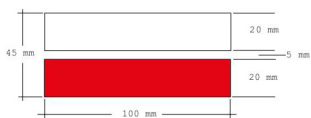
CHARTRE DE BALISAGE

N'oubliez jamais de vous mettre à la place du randonneur !

Un bon balisage est :

- ✓ Discret.
- ✓ Inexistant quand il est inutile.
- ✓ Toujours présent au bon moment.
- ✓ Toujours présent au bon endroit.
- ✓ Visible sans qu'il soit nécessaire de le chercher.

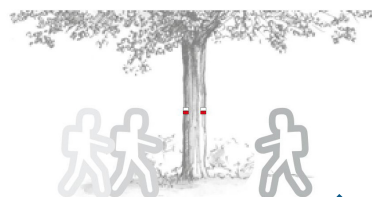
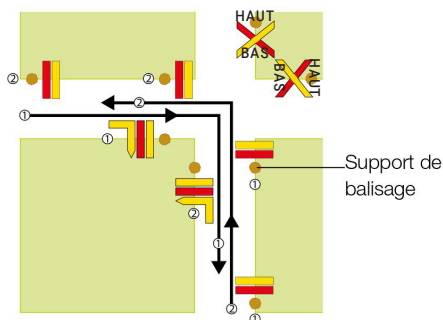
LES TYPES DE BALISES



- ✓ Continuité
- ✓ Changement de direction
- ✓ Interdiction de poursuivre

QUELQUES RAPPELS

- ✓ Toujours baliser dans les 2 sens.
- ✓ Ne jamais apposer le balisage parallèlement à la marche.
- ✓ En cas de croisement, mettre des croix seulement s'il y a risque d'erreur d'interprétation.



QUI FAIT QUOI DANS LE 05 ?

BALISEUR

Vous êtes le pilier indispensable de la bonne tenue des itinéraires. Vous représentez la Fédération sur le tronçon dont vous êtes responsable.

RESPONSABLE DE SECTEUR

Compte tenu de l'important kilométrage de GR® et GRP® à entretenir dans les Hautes-Alpes, le CDRP 05 a plus de 150 baliseurs mobilisés sur le terrain. Pour faciliter les échanges, la gestion du matériel et des équipes, le territoire est divisé en 7 secteurs avec un responsable dédié.

Ces derniers sont chargés d'organiser la saison de balisage sur leur secteur, d'entrer en contact avec les communes ou les communautés de communes lorsque c'est nécessaire et échangent régulièrement avec la CDSI et le bureau du CDRP.

CDSI

L'une des commissions statutaires du CDRP représente le cœur de métier de notre Fédération ! La Commission Départementale Sentiers et Itinéraires (CDSI) gère les signalements sur les sentiers faits par les randonneurs, les baliseurs, les responsables de secteur, etc. etc. Elle est le lien entre les baliseurs et le bureau du comité. Elle représente la Fédération auprès des acteurs des Sports de Nature (à l'échelle départementale et régionale). Elle gère l'aspect administratif des GR® et GRP® (homologations, modifications, changements d'itinéraires, création, suppression, etc.). Enfin, elle travaille en étroite collaboration avec les autres commissions sur tous changements intervenus sur le terrain (Editions, Numérique, bureau du CDRP).

LE SECRÉTARIAT DU CDRP

Le secrétariat de notre comité supervise la réalisation des travaux, la partie administrative de l'organisation du balisage et a mis en place l'application des travaux de balisage, Semita. Il s'assure du renouvellement de votre assurance en éditant la carte de baliseur officiel, du calcul du remboursement de vos frais kilométriques, de la réalisation de vos ordres de mission et vous aide en cas de besoin.



CARTE DES SECTEURS DES HAUTES-ALPES

--- GR® de Pays

— GR®

Secteur balisage

 S1 : Briançonnais

 S2 : Serre-Ponçon Val d'Avance

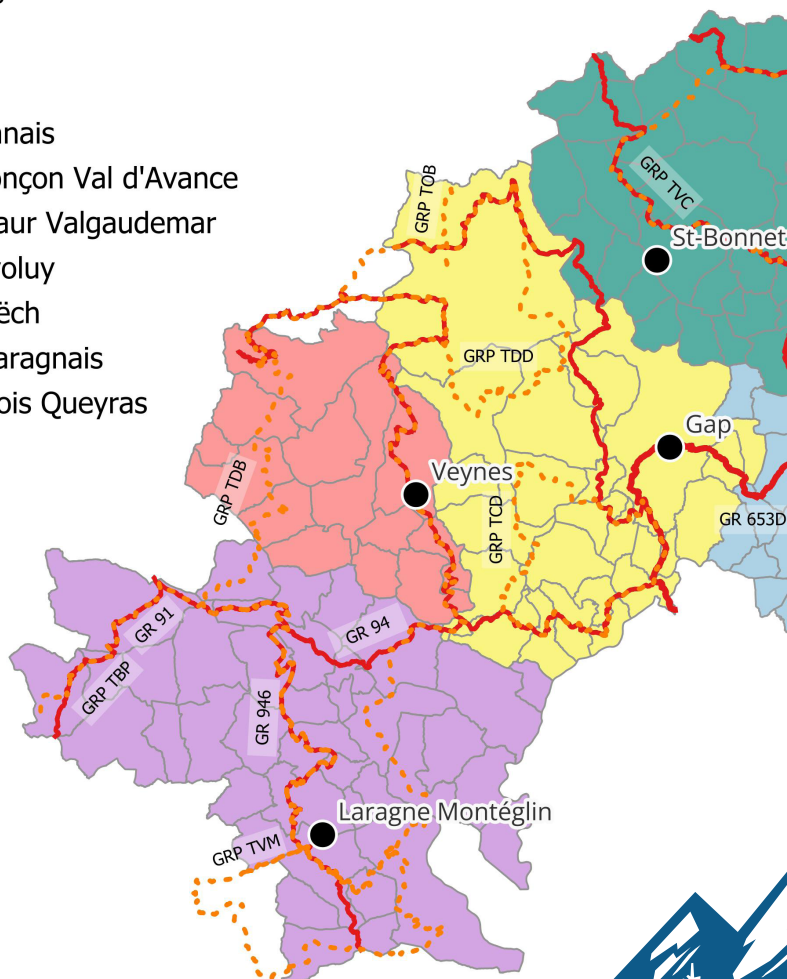
 S3 : Champsaur Valgaudemar

 S4 : Gap Dévoluy

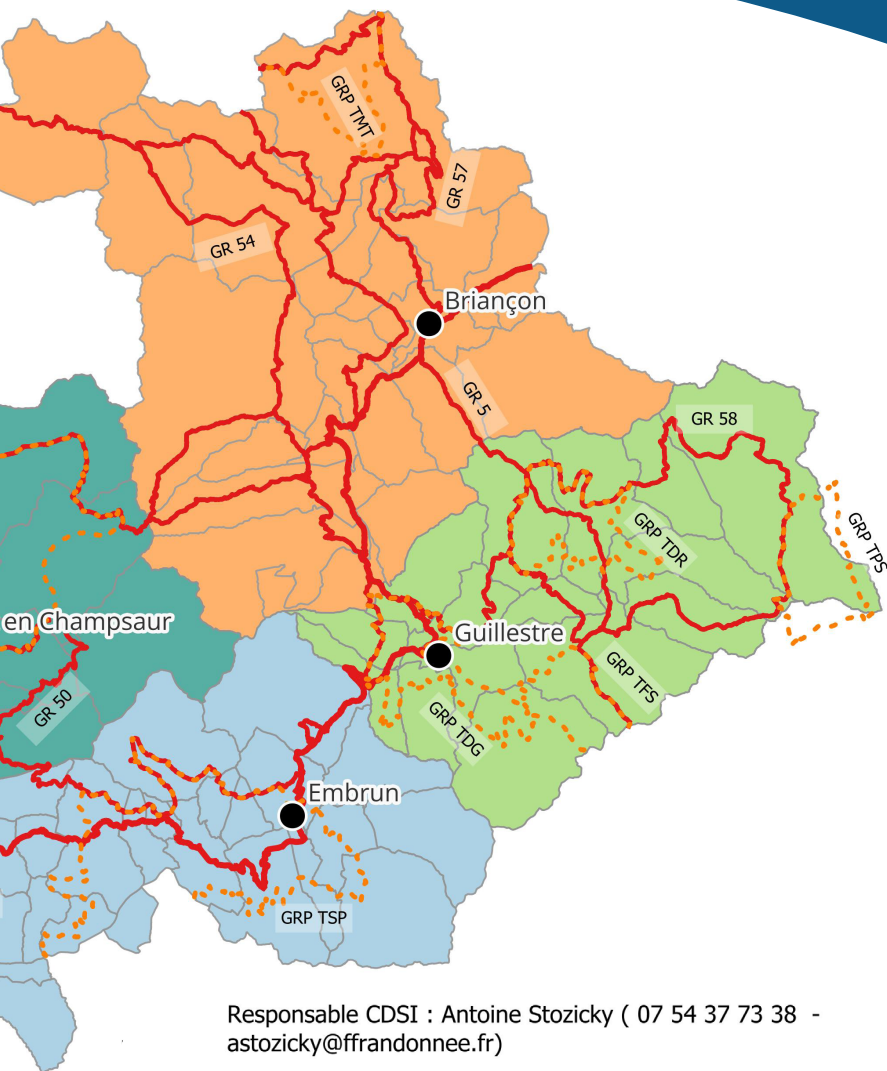
 S5 : Haut Buëch

 S6 : Buëch Laragnais

 S7 : Guillestrois Queyras



INFOS PRATIQUES



Responsable CDSI : Antoine Stozicky (07 54 37 73 38 - astozicky@ffrandonnee.fr)

Responsables secteurs

S1 : Laurent Lepage (06 16 54 33 80 - mirophlepage@hotmail.fr) et Jérôme Raimbault (07 88 55 24 45 - jerome.raimbault518@orange.fr)

S2 : Michel Paris (07 84 73 29 37 - vanook05@gmail.com)

S3 : Francis Pauly (06 51 84 10 22 - pauly.fran@laposte.net)

S4 : Éric Vafopoulos (07 86 07 52 77 - eric.vafopoulos@gmail.com)

S5 : Jean Claude Page Relo (06 18 47 29 42 - jean-claude.page-relo@sfr.fr)

S6 : Claude Gioia (06 07 54 49 30 - gioia.claude@orange.fr) et Jean-Pierre Imbert (06 67 27 28 73 - jp.imbert@netcourrier.com)



LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

Sur notre site, hautes-alpes.ffrandonnee.fr, vous trouverez le « coin des bénévoles » avec de nombreux liens et documents à votre disposition.

CHARTRE OFFICIELLE DE BALISAGE

60 pages pour être incollable sur le balisage et la signalétique !

CHARTRE TECHNIQUE ET GRAPHIQUE

Plus spécifique, cette charte décrit les règles en vigueur pour la signalétique et le balisage, très utile pour faire refaire un panneau.

SEMITA

Créée par notre comité, cette application en ligne permet à nos baliseurs de saisir leurs travaux.

Un manuel est disponible pour vous aider à entrer vos données. Cette application va bénéficier d'améliorations au fil des ans.

ONF

Pour trouver son interlocuteur en matière de forêt, un lien est disponible pour vous adresser à la bonne personne selon votre secteur.

SURIC@TE

Suric@te est une application qui permet de signaler les problèmes rencontrés lors de vos travaux : un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants... Remplissez le formulaire, localisez le problème et envoyez.

Votre signalement sera traité par des fédérations sportives, le Département et sera transmis à la commune ou collectivité concernées.

MARANDO

Application de randonnée gratuite pour les licenciés de la fédération utilisée pour la collecte, le balisage et la publication.

HAUTES-ALPES.FFRANDONNEE.FR

BÉNÉVOLAT > LE COIN DES BÉNÉVOLES



GLOSSAIRE UTILE

Alpesrando.net : site départemental des activités de pleine nature dont la randonnée.

BDRando : Base de Données Randonnée (la base de données de la FFRP).

Cloud : désigne un ensemble de systèmes de stockage en ligne.

CDSI : Commission Départementale des Sentiers et Itinéraires.

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

CNSI : Commission Nationale des Sentiers et Itinéraires.

CRRP : Comité Régional de la Randonnée Pédestre.

CRSI : Commission Régionale des Sentiers et Itinéraires.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Geotrek : Geotrek est un outil numérique développé en 2012 par la société Makina Corpus (spécialisée dans les logiciels open source).

GHL : Groupe d'Homologation et de Labellisation (groupe attaché aux commissions de Sentiers et Itinéraires).

GPS : Global Positioning System (GPS) (en français : « Système mondial de positionnement », désigne un assistant de navigation personnel.

GPX : GPS eXchange Format) est un format de fichier permettant l'échange de coordonnées GPS.

GR® : Grande Randonnée.

GRP® : Grande Randonnée de Pays.

HTML : langage de balisage utilisé pour la création de pages web.

IGN : Institut Géographique National.

MaRando : application gratuite de randonnée créée par la fédération.

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (englobe le PDIPR).

PR : Promenade et Randonnée.

Publiweb : application numérique permettant d'utiliser la BDRando à des buts d'édition de topoguides.

SIG : Système d'Information Géographique.

WebSIG : système d'information géographique sur internet.



LE MATÉRIEL

A l'issue de votre formation, si vous vous êtes engagé lors de votre inscription à baliser pour le département, vous pourrez si vous le souhaitez, dès votre première année de pratique, être équipé par le Comité.

Certains baliseurs préfèrent posséder tout ou partie de leur matériel.

LE PETIT MATÉRIEL

En fonction de la spécificité du terrain rencontré vous sera proposé du matériel, notamment marteline ou boucharde, sécateur, plane, brosse métallique, râpe, scie pliable... (une fois par personne).

Les balises, les peintures, les autocollants, les gabarits sont distribués par les responsables de secteur qui centralisent les demandes en début de chaque nouvelle saison.

Les demandes de piquets sont à anticiper le plus tôt possible.

Les poteaux directionnels étant de la compétence des collectivités gestionnaires des sentiers, ils ne sont pas fournis par le comité.

C'est toujours le responsable de secteur qui centralise les demandes et les besoins en début de saison.

J'ARRÊTE DE BALISER

Le matériel qui vous a été alloué coûte cher ; il vous est prêté pendant vos années de balisage.

Vous arrêtez, pour une quelconque raison de baliser pour le CDRP, alors pensez à vos successeurs !

Les scies, sécateurs, planes seront appréciés par les nouveaux baliseurs. La totalité du matériel est à restituer à votre responsable de secteur.



DÉBROUSSAILLAGE

- ✓ Scie pliante ou couteau scie
- ✓ Sécateur de 23 cm
- ✓ Sécateur ébrancheur télescopique
- ✓ Coupe branche



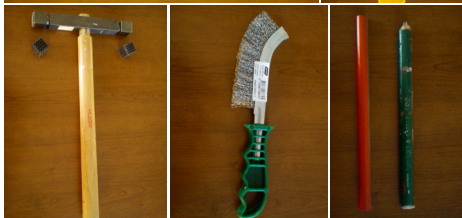
PRÉPARATION DU SUPPORT ET DÉBALISAGE SUR ARBRES ET POTEAUX

- ✓ Plane de charron 160
- ✓ Rapette L56 65 mm Stanley
- ✓ Crayon de charpentier rouge



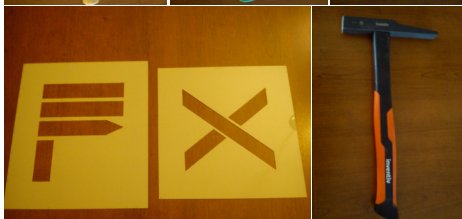
PRÉPARATION DU SUPPORT ET DÉBALISAGE SUR ROCHER

- ✓ Marteline ou boucharde
- ✓ Brosse à main en acier
- ✓ Crayon de maçon vert



BALISAGE

- ✓ Peinture
- ✓ Gabarits de traçage
- ✓ Pinceaux plats de 10 ou 12
- ✓ Marteau d'électricien de 16



LA CARTE DE BALISEUR OFFICIEL

Chaque année, le comité renouvelle votre carte de baliseur officiel lors de la préparation de la saison avec les responsables de secteur.

Votre carte baliseur vous permet d'être couvert par l'assurance fédérale. Vous l'obtenez seulement après avoir réalisé la formation de balisage.

Grâce à votre carte de baliseur, vous bénéficiez de réductions chez de nombreux partenaires, retrouvez les tous sur notre site rubrique « Nos partenaires » (attention, certaines promotions ne sont accessible que sur présentation d'une licence fédérale).

RISQUES ASSURÉS

- ✓ sur ordre de mission du comité, toutes les opérations de reconnaissance préalable sur le terrain ;
- ✓ sur ordre de mission du comité, réhabilitation, entretien ou débroussaillage avec usage ou non de tout le matériel usuel (ex: débroussailleuse) et balisage d'itinéraires ;
- ✓ la pratique de la randonnée pédestre à titre individuel en France et non dans le monde entier.

LE BALISEUR OCCASIONNEL

À condition qu'il agisse sous l'autorité de la commission «Sentiers et Itinéraires» départementale compétente, et en compagnie d'au moins un baliseur officiel, la responsabilité à son égard et du fait de son activité est garantie, toutefois sa responsabilité personnelle ne l'est pas et l'assurance Accidents Corporels ne le couvre pas non plus: il est impératif de l'en informer.

À SAVOIR

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'utilisation de la tronçonneuse n'est pas autorisée dans le cadre des interventions du comité. Il convient d'informer le gestionnaire du sentier en cas de nécessité.



REMBOURSEMENT ET RÉDUCTION D'IMPÔT

SEMITA : LE LIEN ENTRE LA TRÉSORERIE ET VOUS

Les frais kilométriques sont calculés à partir de Semita en fin d'année lorsque vous avez clôturé votre saison. Vous pouvez choisir entre 2 options :

- ✓ Le don de ces frais à l'association afin de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % sur la base du barème fiscal appliqué à votre véhicule (à partir de 0,53€ du km pour 3CV de puissance fiscale).
- ✓ Le remboursement des frais à hauteur de 0,40€ de km (effectué par virement par le trésorier du comité après réception de votre RIB).

ATTENTION :

- Ne faites pas 2 demandes de remboursement pour le même travail (SEMITA + note de frais par exemple), SEMITA suffit.
- Les frais de déplacements seront pris en charge dans la limite de 2 déplacements A/R par tronçon sauf autorisation exceptionnelle justifiée auprès du responsable de secteur.

ET POUR LES AUTRES FRAIS ?

Sous réserve d'un accord préalable formalisé par écrit de votre responsable de secteur, le CDRP prend en charge la demi-pension. Vous devrez remplir une note de frais accompagnée du justificatif original de la dépense (facture).

Les notes de frais sont disponibles à la rubrique « Le coin des bénévoles », sur le site du CDRP. Il convient de la remplir et de la signer puis, la transmettre à votre responsable de secteur.

ATTENTION :

- Toute note de frais **non signée** par vous-même **et** votre responsable de secteur ne sera pas prise en compte.
- Il est admis la prise en charge des frais engagés pour le balisage et la collecte pour un maximum de 2 personnes licenciées ou baliseur(s) officiel(s) par tronçon balisé et (ou) collecté.

AVANTAGES

Beaucoup d'hébergeurs sont sensibles au travail effectué par les baliseurs, vous pourriez obtenir des réductions, voire, la gratuité chez certains hôtes.



SEMITA : QUESTIONS-RÉPONSES

COMMENT CALCULER LA LONGUEUR ?

La longueur correspond à la longueur du tronçon parcouru par le baliseur dans le cadre de son travail (reconnaissance, débalisage, balisage, entretien).

NB : baliser un tronçon dans un sens, puis dans l'autre, n'en double pas la longueur.

COMMENT CALCULER LA DURÉE ?

La durée est le temps consacré par le baliseur au tronçon d'itinéraire qui lui est confié : elle s'apprécie du domicile au domicile (temps de trajet AR + temps des travaux) x nombre de participants (si deux ou plusieurs personnes assurent le balisage, la durée est cumulée).

COMMENT CALCULER SES KM VOITURE ?

C'est le nombre de km parcouru par le baliseur à qui le tronçon a été attribué du domicile au point de départ à pied x 2 (AR).

La règle est de un véhicule par tronçon.

Sous réserve de l'accord préalable écrit du responsable de secteur, un deuxième véhicule peut être utilisé. Dans ce cas, une note de frais spécifique est à produire.



Semita

Gestionnaire des Travaux de balisage



NOS PARTENAIRES FFRANDONNÉE

DANS TOUTE LA FRANCE

- 5 %**
- Allibert Trekking
 - Terres d'Aventure
 - La Malle Postale
 - BSP Auto

- 15 %**
- Au Vieux Campeur
 - GUIDETTI
 - BungyPump
 - VTF

- 20 %**
- OCEAN STEP
 - Belambra

- 10 %**
- CroisiEurope
 - Hoka
 - Chaîne Thermale du Soleil
 - BV SPORT
 - Azureva
 - Capfrance
 - Odésia Vacances
 - Ternélia
 - Vacances Bleues
 - Villages Clubs du Soleil
 - VVF
 - Miléade

EN RÉGION SUD

- 10 %**
- Cap Alpes Provence
 - AEC Vacances
 - Vacances Léo Lagrange



DANS LES HAUTES-ALPES

- Billet à prix réduit pour la visite de Fort Queyras à Château-Ville-Vielle.

- 20 %**
- Chullanka GAP

- 15 %**
- Ekosport



CDRP05

13 AVENUE MARÉCHAL FOCH
BP46 - 05002 GAP CEDEX

04 92 53 65 11

HAUTES-ALPES@FFRANDONNEE.FR

HAUTES-ALPES.FFRANDONNEE.FR



FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
Hautes-Alpes